

Nomenclatures 2008
NAF rév. 2 - CPF rév. 2

Section E

Section E : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION

Cette section comprend les activités liées à la gestion (comprenant les services de collecte, de traitement et d'élimination) de différents types de déchets, tels que les déchets, solides ou non, produits par les industries ou les ménages, ainsi que des sites contaminés. Le produit résultant du processus de traitement des déchets ou des eaux usées peut être éliminé ou devenir un input pour un autre processus de production. Les activités liées à la distribution d'eau sont également comprises dans cette section, car elles sont souvent effectuées en liaison avec le traitement des eaux usées ou par des unités actives dans ce domaine.

36 CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

Cette division comprend les activités de captage, de traitement et de distribution d'eau pour les besoins des ménages et des entreprises.

36.0 CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

36.00 Captage, traitement et distribution d'eau

36.00Z *Captage, traitement et distribution d'eau*

Cette sous-classe comprend :

- le captage d'eau à partir de rivières, de lacs et de puits, etc.
- la collecte d'eau de pluie
- le traitement de l'eau aux fins de la distribution d'eau
- le traitement de l'eau pour des usages industriels ou autres
- le dessalement de l'eau de mer ou d'eaux souterraines, pour autant que la production d'eau constitue l'activité principale
- la distribution de l'eau par conduites, camions ou autres moyens de transport

Cette sous-classe comprend aussi :

- l'exploitation de canaux d'irrigation

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'exploitation d'appareils d'irrigation à des fins agricoles (cf. 01.61Z)
- le traitement des eaux usées à des fins de prévention de la pollution (cf. 37.00Z)
- le transport (sur de longues distances) d'eau par conduite (cf. 49.50Z)

Produits associés : 36.00.11, 36.00.12, 36.00.20, 36.00.30

Section E : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION

36 EAU NATURELLE ; TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

36.0 EAU NATURELLE ; TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

36.00 Eau naturelle ; traitement et distribution d'eau

36.00.1 Eau naturelle

36.00.11 Eau potable

CC : - eau potable

NC : - *eaux de table (11.07.11)*

36.00.12 Eaux non potables

CC : - eaux non potables, pour l'irrigation, l'industrie, la lutte contre les incendies et eaux de rejet (épurées)

NC : - *glace hydrique (35.30.21)*

36.00.2 Traitement et distribution de l'eau par conduites

36.00.20 Traitement et distribution de l'eau par conduites

CC : - traitement de l'eau aux fins de la distribution d'eau

- traitement de l'eau pour des usages industriels ou autres

- distribution d'eau par canalisations

- entretien des compteurs d'eau

CA : - exploitation de canaux d'irrigation

- distribution de l'eau par camions ou autres moyens de transport

NC : - *exploitation d'appareils d'irrigation à des fins agricoles (01.61.10)*

- *traitement des eaux usées à des fins de prévention de la pollution (37.00.11)*

- *installation de compteurs d'eau (43.22.11)*

- *transport (sur de longues distances) d'eau par conduite (49.50.19)*

- *relevés de compteurs d'eau pour compte de tiers (82.99.19)*

36.00.3 Commerce de l'eau par conduites

36.00.30 Commerce de l'eau par conduites

CC : - commerce de l'eau par réseau

37 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Cette division comprend l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées procédant à la collecte, au traitement et à l'élimination des déchets.

37.0 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

37.00 Collecte et traitement des eaux usées

37.00Z *Collecte et traitement des eaux usées*

Cette sous-classe comprend :

- l'exploitation de réseaux d'assainissement ou d'installations de traitement des eaux usées
- la collecte et le transport des eaux usées ménagères ou industrielles et des eaux de pluie au moyen de réseaux d'assainissement, de collecteurs, de fosses et d'autres moyens de transports (camions de vidange, etc.)
- la vidange et le nettoyage des puisards, des fosses septiques, des puits et des fosses, l'entretien des toilettes chimiques
- le traitement des eaux usées (ménagères ou industrielles, eaux usées des piscines, etc.) au moyen de procédés physiques, chimiques et biologiques, tels que la dilution, le criblage, la filtration, la sédimentation, etc.
- l'entretien et le nettoyage des égouts et des canalisations, y compris le curage des égouts

Cette sous-classe comprend aussi :

- l'évacuation et le traitement des boues d'épuration

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la décontamination des eaux de surface et des eaux souterraines polluées, *in situ* (cf. 39.00Z)
- la construction ou la réparation de réseaux d'égouts (cf. 42.21Z)
- le nettoyage et le débouchage de tuyaux d'écoulement dans des bâtiments (cf. 43.22A)

Produits associés : 37.00.11, 37.00.12, 37.00.20

37 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ; BOUES D'ÉPURATION

37.0 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ; BOUES D'ÉPURATION

37.00 Collecte et traitement des eaux usées ; boues d'épuration

37.00.1 Collecte et traitement des eaux usées

37.00.11 Évacuation et traitement des eaux usées

CC : - évacuation des eaux usées (ménagères ou industrielles, eaux usées des piscines, etc.), les équipements généralement utilisés à ces fins comprenant notamment les tuyaux d'évacuation, les canalisations ou les égouts

- traitement des eaux usées, mettant en œuvre des processus physiques, chimiques et biologiques comprenant notamment la dilution, le criblage, la filtration, la sédimentation, la précipitation chimique, etc.
- entretien et nettoyage des égouts et des canalisations, y compris le curage des égouts

CA : - évacuation et traitement des boues d'épuration

NC : - *captage, épuration et distribution de l'eau (36.00.20)*

- *construction, réparation et transformation de canalisations (42.21.2)*

37.00.12 Vidange et nettoyage des puisards et fosses septiques

CC : - vidange et nettoyage des puisards et des fosses septiques, y compris des WC chimiques

NC : - *décontamination des eaux de surface et des eaux souterraines polluées, in situ (39.00.1)*

- *nettoyage et débouchage de tuyaux d'écoulement dans des bâtiments (43.22.11)*

37.00.2 Boues d'épuration

37.00.20 Boues d'épuration

CC : - boues d'épuration

38 COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION

Cette division comprend les activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets. Elle comprend également le transport local des déchets et l'exploitation d'installations de récupération qui transforment (avec tri) les déchets et débris en matières premières secondaires.

38.1 COLLECTE DES DÉCHETS

Ce groupe comprend l'enlèvement de déchets des ménages et des entreprises au moyen de poubelles, de bacs à roulettes, de conteneurs, etc. Il comprend la collecte des déchets non dangereux et dangereux, comme les déchets ménagers, les piles usagées, les huiles et graisses de cuisson usagées, les huiles usagées de navires ou de garages, ainsi que les déchets de construction et de démolition.

38.11 Collecte des déchets non dangereux

38.11Z *Collecte des déchets non dangereux*

Cette sous-classe comprend :

- la collecte des déchets solides non dangereux (par exemple les ordures) au niveau local, telle que l'enlèvement de déchets des ménages et des entreprises au moyen de poubelles, de bacs à roulettes, de conteneurs, etc.
- la collecte des matériaux mixtes récupérables
- la collecte de matériaux recyclables
- l'enlèvement des détritiques collectés dans les boîtes à ordures dans les lieux publics

Cette sous-classe comprend aussi :

- l'enlèvement de déchets de construction et de démolition
- la collecte et l'enlèvement de décombres
- l'enlèvement des déchets de production des usines de textiles
- l'exploitation d'installations de transfert de déchets non dangereux

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la collecte de déchets dangereux (cf. 38.12Z)
- l'exploitation de décharges pour l'élimination de déchets non dangereux (cf. 38.21Z)
- l'exploitation d'installations de tri de matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique etc., en vue de la récupération des déchets (cf. 38.32Z)
- la collecte et le tri de matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique, etc. associé à leur vente, sans réelle transformation (cf. 46.77Z)

Produits associés : 38.11.11, 38.11.19, 38.11.21, 38.11.29, 38.11.31, 38.11.39,
38.11.41, 38.11.49, 38.11.51, 38.11.52, 38.11.53, 38.11.54, 38.11.55, 38.11.56,
38.11.57, 38.11.58, 38.11.59, 38.11.61, 38.11.69

38 COLLECTE, TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS ; RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX

38.1 DÉCHETS ; COLLECTE DES DÉCHETS

38.11 Déchets non dangereux ; collecte des déchets non dangereux

38.11.1 Collecte des déchets recyclables non dangereux

38.11.11 Collecte des déchets municipaux recyclables non dangereux

CC : - collecte des déchets municipaux recyclables non dangereux, triés ou non, tels que carton, papier, plastique, verre, aluminium, acier, déchets de jardin organiques provenant de l'habitat résidentiel, réalisée de façon régulière ou non

38.11.19 Collecte des autres déchets recyclables non dangereux

CC : - collecte des autres déchets recyclables non dangereux, triés ou non, tels que carton, papier, plastique, verre, aluminium, acier, déchets de jardin organiques provenant de locaux industriels ou commerciaux, réalisée de façon régulière ou non

38.11.2 Collecte des déchets non recyclables non dangereux

38.11.21 Collecte des déchets municipaux non recyclables non dangereux

CC : - collecte générale de déchets, de détritiques, d'ordures, d'immondices et de matériaux non triés provenant de l'habitat résidentiel, réalisée de façon régulière ou non

38.11.29 Collecte des autres déchets non recyclables non dangereux

CC : - collecte générale de déchets, de détritiques, d'ordures, d'immondices et de matériaux non triés provenant de locaux industriels ou commerciaux, réalisée de façon régulière ou non

38.11.3 Déchets non recyclables non dangereux collectés

38.11.31 Déchets municipaux non recyclables non dangereux

CC : - déchets municipaux non recyclables non dangereux

38.11.39 Autres déchets non recyclables non dangereux

CC : - autres déchets non recyclables non dangereux

38.11.4 Épaves, à démanteler

38.11.41 Navires et autres structures flottantes, à démolir

CC : - navires et autres structures flottantes, à dépecer

38.11.49 Épaves, autres que navires et structures flottantes, à démanteler

CC : - épaves, autres que navires et structures flottantes, à démanteler

38.12 Collecte des déchets dangereux

38.12Z Collecte des déchets dangereux

Cette sous-classe comprend l'enlèvement de déchets dangereux, solides ou autres, c'est-à-dire les déchets contenant des substances dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement, telles que des substances explosives, oxydantes, inflammables, toxiques, irritantes, nocives, cancérogènes, corrosives, infectieuses ou autres. Elle comprend également les activités d'identification, de traitement, d'emballage et d'étiquetage des déchets pour le transport.

Cette sous-classe comprend :

- la collecte de déchets dangereux, tels que :
 - . huiles usagées de navires, de garages
 - . huiles et graisses de cuisson usagées
 - . déchets biologiques dangereux
 - . déchets nucléaires
 - . piles usagées, etc.
- l'exploitation d'installations de transfert de déchets dangereux

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'assainissement et le nettoyage de bâtiments, des sites miniers, des sols ou des eaux souterraines contaminés, par exemple le désamiantage (cf. 39.00Z)

Produits associés : 38.12.11, 38.12.12, 38.12.13, 38.12.21, 38.12.22, 38.12.23, 38.12.24, 38.12.25, 38.12.26, 38.12.27, 38.12.29, 38.12.30

38.11.5 Autres déchets recyclables non dangereux collectés

38.11.51 Déchets de verre

CC : - déchets de verre

38.11.52 Déchets de papiers et cartons

CC : - déchets de papiers et cartons

38.11.53 Pneumatiques usagés

CC : - pneumatiques usagés

38.11.54 Autres déchets de caoutchouc

CC : - autres déchets de caoutchouc

38.11.55 Déchets de matières plastiques

CC : - déchets de matières plastiques

38.11.56 Déchets de matières textiles

CC : - déchets de matières textiles

38.11.57 Déchets de cuir

CC : - déchets de cuir

38.11.58 Déchets métalliques non dangereux

CC : - déchets métalliques non dangereux

38.11.59 Autres déchets recyclables non dangereux n.c.a.

CC : - autres déchets recyclables non dangereux n.c.a.

CA : - collecte de matériaux mixtes en vue de recyclage, par exemple déchets mixtes de métaux et plastiques

38.11.6 Services des installations de transfert de déchets non dangereux

38.11.61 Services des installations de transfert de déchets recyclables non dangereux

CC : - services des stations de dépôt et de transfert de déchets recyclables non dangereux

NC : - exploitation, en vue de la récupération des déchets, d'installations de tri de matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique etc. (38.32.1)

38.11.69 Services des installations de transfert d'autres déchets non dangereux

CC : - services des stations de dépôt et de transfert d'autres déchets non dangereux

NC : - traitement de déchets non dangereux en vue de leur élimination (38.21.10)

38.12 Déchets dangereux ; collecte des déchets dangereux

38.12.1 Collecte des déchets dangereux

NC : - assainissement et nettoyage de bâtiments, des sites miniers, des sols ou des eaux souterraines contaminés, par exemple le désamiantage (39.00.1)

38.12.11 Collecte de déchets médicaux dangereux et d'autres déchets biologiques dangereux

CC : - collecte de déchets médicaux dangereux et d'autres déchets biologiques dangereux, émanant d'établissements de santé ou d'autres locaux non résidentiels :

. déchets pathologiques, tels que déchets anatomiques, déchets non anatomiques, déchets coupants (aiguilles et scalpels, etc.)

. autres déchets biologiques infectieux provenant des hôpitaux, des cabinets médicaux et dentaires, des laboratoires médicaux

. autres déchets biologiques dangereux provenant de sites non résidentiels

38.12.12 Collecte d'autres déchets industriels dangereux

CC : - collecte d'autres déchets industriels dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement et qui nécessitent des méthodes de traitement spécifiques établies par des dispositions légales ou réglementaires, comme les déchets nucléaires, les huiles usagées de navires ou de garages, les huiles et graisses de cuisson usagées

38.2 TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ce groupe comprend l'élimination et le traitement avant élimination de diverses formes de déchets par différentes méthodes, telles que le traitement des déchets organiques dans le but de les éliminer, le traitement et l'élimination d'animaux toxiques vivants ou morts et d'autres déchets contaminés, le traitement et l'élimination des déchets radioactifs nucléaires, le déversement, l'immersion et l'enfouissement des déchets, la destruction de biens usagés tels que les réfrigérateurs pour en éliminer les déchets dangereux, l'élimination des déchets par incinération ou par combustion. La récupération d'énergie produite lors du processus d'incinération des déchets est également comprise.

Ce groupe ne comprend pas :

- le traitement et l'élimination des eaux usées (cf. 37.00Z)
- la récupération des matériaux (cf. 38.3)

38.21 Traitement et élimination des déchets non dangereux

38.21Z *Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Cette sous-classe comprend :

- l'élimination et le traitement avant élimination de déchets non dangereux, solides ou autres :
 - . l'exploitation de décharges pour l'élimination de déchets non dangereux
 - . l'élimination de déchets non dangereux par combustion ou incinération ou d'autres méthodes, avec ou sans production d'électricité ou de vapeur, de carburants de substitution, de biométhane, de cendres, de compost et d'autres co-produits destinés à un usage ultérieur, etc.
 - . le traitement des déchets organiques dans le but de les éliminer

38.12.13 Collecte des déchets municipaux dangereux

CC : - collecte de déchets visant spécifiquement les déchets dangereux domestiques, y compris les matériaux pouvant présenter un risque pour la santé humaine ou l'environnement et nécessitant des méthodes de traitement spécifiques établies par des dispositions légales ou réglementaires : piles usagées, etc.

38.12.2 Déchets dangereux collectés

38.12.21 Combustibles nucléaires irradiés

CC : - combustibles nucléaires irradiés

38.12.22 Déchets pharmaceutiques

CC : - déchets pharmaceutiques

38.12.23 Autres déchets médicaux dangereux

CC : - autres déchets médicaux dangereux

38.12.24 Déchets chimiques dangereux

CC : - déchets chimiques dangereux

38.12.25 Huiles usagées

CC : - huiles usagées

38.12.26 Déchets métalliques dangereux

CC : - déchets métalliques dangereux

38.12.27 Déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques

CC : - déchets et débris de piles, batteries de piles et accumulateurs électriques

38.12.29 Autres déchets dangereux

CC : - autres déchets dangereux

38.12.3 Services des installations de transfert de déchets dangereux

38.12.30 Services des installations de transfert de déchets dangereux

CC : - services des déchetteries, des installations de transfert et de conteneurs pour déchets dangereux

38.2 TRAITEMENT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

38.21 Traitement et élimination des déchets non dangereux

38.21.1 Traitement des déchets non dangereux pour élimination finale

38.21.10 Traitement des déchets non dangereux pour élimination finale

CC : - traitement préparatoire des déchets non dangereux en vue de leur élimination finale

NC : - *traitement des déchets non dangereux associé à leur élimination (38.21.2)*

Cette sous-classe ne comprend pas :

- l'incinération et la combustion de déchets dangereux (cf. 38.22Z)
- l'exploitation d'installations de tri de matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique, boîtes à boisson et métaux usagés, en vue de la récupération des déchets (cf. 38.32Z)
- la décontamination, le nettoyage des terres, de l'eau, la réduction des matières toxiques (cf. 39.00Z)

Produits associés : 38.21.10, 38.21.21, 38.21.22, 38.21.23, 38.21.29, 38.21.30, 38.21.40

38.22 Traitement et élimination des déchets dangereux

38.22Z Traitement et élimination des déchets dangereux

Cette sous-classe comprend l'élimination et le traitement avant élimination de déchets dangereux, solides ou autres, c'est-à-dire les déchets contenant des substances dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement, telles que des substances explosives, oxydantes, inflammables, toxiques, irritantes, nocives, cancérogènes, corrosives, infectieuses ou autres.

Cette sous-classe comprend :

- l'exploitation d'installations de traitement de déchets dangereux
- le traitement et l'élimination d'animaux toxiques vivants ou morts et d'autres déchets contaminés
- l'incinération de déchets dangereux
- la destruction de biens hors d'usage (par exemple des réfrigérateurs) afin d'en éliminer les déchets nocifs
- le traitement des huiles usagées de navires, de garages, des huiles et graisses de cuisson usagées, des piles usagées, etc.
- le traitement, l'élimination et le stockage de déchets radioactifs nucléaires, y compris :
 - . traitement et élimination des déchets radioactifs transitoires des hôpitaux, c'est-à-dire qui se dégraderont au cours du transport
 - . conditionnement, préparation et autre traitement des déchets nucléaires avant leur stockage

Cette sous-classe ne comprend pas :

- le retraitement des combustibles nucléaires (cf. 20.13A)
- l'incinération de déchets non dangereux (cf. 38.21Z)
- la décontamination, le nettoyage des terres, de l'eau, la réduction des matières toxiques (cf. 39.00Z)

Produits associés : 38.22.11, 38.22.19, 38.22.21, 38.22.29

38.21.2 Élimination des déchets non dangereux

38.21.21 Enfouissement sanitaire

CC : - élimination et stockage des déchets non dangereux dans des décharges conformes à des dispositions légales ou réglementaires, par exemple en matière de prévention des fuites, etc.

38.21.22 Autre enfouissement

CC : - élimination et stockage des déchets non dangereux dans d'autres décharges

38.21.23 Incinération des déchets non dangereux

CC : - incinération des déchets non dangereux dans des installations adaptées

CA : - récupération de matériaux au cours du processus de combustion ou d'incinération des déchets non dangereux

38.21.29 Élimination d'autres déchets non dangereux

CC : - élimination d'autres déchets non dangereux :

- . réduction chimique ou biologique de déchets agricoles
- . compostage
- . traitement de déchets agricoles et d'autres déchets pour produire du biométhane

38.21.3 Déchets de solvants organiques

38.21.30 Déchets de solvants organiques

CC : - déchets de solvants organiques

38.21.4 Cendres et résidus issus de l'incinération des déchets

38.21.40 Cendres et résidus issus de l'incinération des déchets

CC : - cendres et résidus issus de l'incinération des déchets

38.22 Traitement et élimination des déchets dangereux

38.22.1 Traitement des déchets nucléaires et d'autres déchets dangereux

38.22.11 Traitement des déchets nucléaires

CC : - conditionnement, préparation et autres traitements des déchets nucléaires radioactifs

NC : - *traitement des déchets nucléaires radioactifs associé à leur élimination (38.22.21)*

38.22.19 Traitement d'autres déchets dangereux

CC : - traitements biologiques, chimiques, physiques ou incinération pour réduire ou transformer les déchets dangereux non radioactifs

CA : - récupération de matériaux au cours du processus de traitement des déchets dangereux

NC : - *traitement d'autres déchets dangereux associé à leur élimination (38.22.29)*

38.22.2 Élimination des déchets nucléaires et d'autres déchets dangereux

38.22.21 Élimination des déchets nucléaires

CC : - élimination et stockage des déchets nucléaires radioactifs

38.22.29 Élimination d'autres déchets dangereux

CC : - élimination et stockage d'autres déchets dangereux en déchetterie, installations de confinement ou dans d'autres installations agréées

CA : - récupération de matériaux au cours du processus d'élimination des déchets dangereux

Remarque : Cette sous-classe comprend l'élimination et le traitement avant élimination de déchets dangereux, solides ou autres, c'est-à-dire les déchets contenant des substances dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement, telles que des substances explosives, oxydantes, inflammables, toxiques, irritantes, nocives, cancérogènes, corrosives, infectieuses ou autres.

38.3 RÉCUPÉRATION

38.31 Démantèlement d'épaves

38.31Z *Démantèlement d'épaves*

Cette sous-classe comprend :

- le démantèlement d'épaves de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération par des processus de transformation mécanique ou chimique ou d'autres processus industriels spécifiques

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la destruction de biens hors d'usage (par exemple des réfrigérateurs) afin d'éliminer des déchets nocifs (cf. 38.22Z)

- le démontage d'automobiles, de navires, d'ordinateurs, de télévisions et d'autres matériels à des fins de récupération de pièces pour les revendre, sans réel processus de transformation (cf. 46.77Z)

Produits associés : 38.31.11, 38.31.12

38.32 Récupération de déchets triés

38.32Z *Récupération de déchets triés*

Cette sous-classe comprend la transformation, généralement par un processus mécanique ou chimique, de déchets et de débris métalliques et non métalliques ou d'autres articles en matières premières secondaires.

Les processus de transformation mécanique ou chimique concernés sont notamment :

- le broyage, par des procédés mécaniques, d'objets métalliques tels que vieilles voitures, machines à laver hors d'usage, vieux vélos, etc.

- la réduction, par des procédés mécaniques, d'objets métalliques volumineux tels que les wagons de chemin de fer

- le déchirage de déchets métalliques, de véhicules en fin de vie, etc.

- d'autres méthodes de traitement mécanique telles que le découpage et le pressage pour réduire le volume

- la récupération de métaux à partir de déchets photographiques, tels que les bains de fixation ou les films ou papiers photographiques

- la récupération du caoutchouc (par exemple sous forme de pneumatiques usagés) pour produire des matières premières secondaires

- le triage et le pastillage de matières plastiques en vue d'obtenir des matières premières secondaires utilisables pour la fabrication de tubes, de pots de fleurs, de palettes, etc.

- la transformation (nettoyage, fusion, broyage) de déchets de plastique ou de caoutchouc en granulés

- le broyage, le nettoyage et le triage du verre

- le broyage, le nettoyage et le triage d'autres déchets (par exemple décombres et gravats) en vue d'obtenir des matières premières secondaires

Cette sous-classe comprend aussi :

- le tri de matériaux récupérables par séparation et tri dans les flux de déchets non dangereux, comme les ordures ou dans les matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique, boîtes à boisson et métaux usagés, en vue de la récupération des déchets

38.3 RÉCUPÉRATION DE MATÉRIAUX ; MATIÈRES PREMIÈRES SECONDAIRES

38.31 Démantèlement d'épaves

38.31.1 Démantèlement d'épaves

38.31.11 Démolition navale

CC : - démantèlement de navires et d'autres structures flottantes

38.31.12 Démantèlement d'épaves, autres que navires et structures flottantes

CC : - démantèlement d'épaves (automobiles, ordinateurs, télévisions et autres matériels) pour obtenir et séparer des matériaux récupérables, par des processus de transformation mécanique ou chimique ou d'autres processus industriels spécifiques

38.32 Récupération de matériaux triés ; matières premières secondaires

38.32.1 Récupération de matériaux triés

CA : - tri de matériaux récupérables par séparation et tri dans les flux de déchets non dangereux, comme les ordures ou dans les matériaux de récupération non triés, tels que papier, plastique, boîtes à boisson et métaux usagés, en vue de la récupération des déchets

NC : - *commerce de gros de déchets et débris, y compris collecte, tri, emballage, etc., sans réel processus de transformation (46.77.10)*

38.32.11 Récupération de matériaux métalliques triés

CC : - transformation de déchets et débris métalliques et d'articles en métal, usagés ou non, en matières premières secondaires. Les inputs caractéristiques sont constitués de déchets et débris, triés ou non, mais toujours impropres à un usage direct dans un processus industriel alors que l'output (matière première secondaire) est adapté à un traitement ultérieur comme bien intermédiaire, sans être un produit final. Un processus de transformation est nécessaire, généralement mécanique ou chimique, par exemple :

- . broyage, par des procédés mécaniques, de déchets métalliques tels que vieilles voitures, machines à laver hors d'usage, vieux vélos, etc. avec tri et séparation complémentaires
- . réduction, par des procédés mécaniques, d'objets métalliques volumineux tels que les wagons de chemin de fer
- . autres méthodes de traitement mécanique telles que le découpage et le pressage pour réduire le volume
- . autres formes de transformation de matériaux métalliques récupérables issus du démantèlement d'épaves en matières premières secondaires

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la fabrication de nouveaux produits finals à partir de matières premières secondaires (issues ou non de la fabrication propre), par exemple la filature d'effilochés, la fabrication de pâte à papier à partir de déchets de papier, le rechapage de pneumatiques ou la production de métal à partir de déchets métalliques (cf. classes correspondantes de la section C)
- le retraitement des combustibles nucléaires (cf. 20.13A)
- la refusion de déchets et débris métalliques (cf. 24.10Z)
- la récupération de matériaux au cours du processus de combustion ou d'incinération des déchets (cf. 38.2Z)
- le traitement et l'élimination des déchets non dangereux (cf. 38.21Z)
- le traitement des déchets organiques, y compris la production de compost, dans le but de les éliminer (cf. 38.21Z)
- la récupération d'énergie au cours du processus d'incinération des déchets non dangereux (cf. 38.21Z)
- le traitement et l'élimination de déchets radioactifs (cf. 38.22Z)
- le traitement et l'élimination de déchets contaminés toxiques (cf. 38.22Z)
- le commerce de gros des matériaux de récupération, y compris la collecte et le tri de matériaux de récupération non triés associés à leur vente, sans réelle transformation (cf. 46.77Z)

Produits associés : 38.32.11, 38.32.12, 38.32.21, 38.32.22, 38.32.23, 38.32.24, 38.32.25, 38.32.29, 38.32.31, 38.32.32, 38.32.33, 38.32.34, 38.32.35, 38.32.39

38.32.12 Récupération de matériaux non métalliques triés

CC : - transformation de déchets et débris non métalliques et d'articles en métal, usagés ou non, en matières premières secondaires. Les inputs caractéristiques sont constitués de déchets et débris, triés ou non, mais toujours impropres à un usage direct dans un processus industriel alors que l'output (matière première secondaire) est adapté à un traitement ultérieur comme bien intermédiaire, sans être un produit final. Un processus de transformation est nécessaire, généralement mécanique ou chimique, par exemple :

- . récupération du caoutchouc, par exemple sous forme de pneumatiques usagés, pour produire des matières premières secondaires
- . triage et pastillage de matières plastiques en vue d'obtenir des matières premières secondaires utilisables pour la fabrication de tubes, de pots de fleurs, de palettes, etc.
- . récupération de produits chimiques à partir de déchets chimiques
- . broyage, nettoyage et triage du verre
- . broyage, nettoyage et triage d'autres déchets, par exemple décombres et gravats, en vue d'obtenir des matières premières secondaires
- . autres formes de transformation de matériaux non métalliques récupérables issus du démantèlement d'épaves en matières premières secondaires

38.32.2 Matières premières secondaires métalliques

38.32.21 Métaux précieux, sous forme de matières premières secondaires

CC : - métaux précieux, sous forme de matières premières secondaires

38.32.22 Métaux ferreux, sous forme de matières premières secondaires

CC : - métaux ferreux, sous forme de matières premières secondaires

38.32.23 Cuivre, sous forme de matière première secondaire

CC : - cuivre, sous forme de matière première secondaire

38.32.24 Nickel, sous forme de matière première secondaire

CC : - nickel, sous forme de matière première secondaire

38.32.25 Aluminium, sous forme de matière première secondaire

CC : - aluminium, sous forme de matière première secondaire

38.32.29 Autres métaux, sous forme de matières premières secondaires

CC : - autres métaux, sous forme de matières premières secondaires

38.32.3 Matières premières secondaires non métalliques

38.32.31 Verre, sous forme de matière première secondaire

CC : - verre, sous forme de matière première secondaire

38.32.32 Papier et carton, sous forme de matière première secondaire

CC : - papier et carton, sous forme de matière première secondaire

38.32.33 Plastiques, sous forme de matières premières secondaires

CC : - plastiques, sous forme de matières premières secondaires

38.32.34 Caoutchouc, sous forme de matière première secondaire

CC : - caoutchouc, sous forme de matière première secondaire

38.32.35 Textiles, sous forme de matières premières secondaires

CC : - textiles, sous forme de matières premières secondaires

38.32.39 Autres matières premières secondaires non métalliques

CC : - autres matières premières secondaires non métalliques

39 DÉPOLLUTION ET AUTRES SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS

Cette division comprend la fourniture de services d'assainissement et de nettoyage de bâtiments, de sites, de sols, d'eaux de surface ou d'eaux souterraines contaminés.

39.0 DÉPOLLUTION ET AUTRES SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS

39.00 Dépollution et autres services de gestion des déchets

39.00Z *Dépollution et autres services de gestion des déchets*

Cette sous-classe comprend :

- la décontamination des sols et des eaux souterraines pollués, in situ ou ex situ, par exemple à l'aide de méthodes mécaniques, chimiques ou biologiques
- la décontamination d'usines ou de sites industriels, y compris des usines et des sites nucléaires
- la décontamination et la dépollution des eaux superficielles à la suite de pollutions accidentelles, par exemple par l'enlèvement de polluants ou l'application de produits chimiques
- le nettoyage des rejets d'hydrocarbures sur terre, dans les eaux superficielles, dans l'océan ou dans la mer, y compris les zones côtières
- le désamiantage, l'enlèvement des peintures à base de plomb, la réduction des matières toxiques, etc.
- le déminage
- les autres activités spécialisées de lutte contre la pollution

Cette sous-classe ne comprend pas :

- la protection phytosanitaire dans l'agriculture (cf. 01.61Z)
- le traitement de l'eau aux fins de la distribution d'eau (cf. 36.00Z)
- le traitement et l'élimination des déchets non dangereux (cf. 38.21Z)
- le traitement et l'élimination des déchets dangereux (cf. 38.22Z)
- le balayage, l'arrosage des chaussées et les autres services de voirie (cf. 81.29B)

Produits associés : 39.00.11, 39.00.12, 39.00.13, 39.00.14, 39.00.21, 39.00.22, 39.00.23

39 DÉPOLLUTION ET AUTRES SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS

39.0 DÉPOLLUTION ET AUTRES SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS

39.00 Dépollution et autres services de gestion des déchets

CC : - services de dépollution, c'est-à-dire services traitant les effets d'une contamination due à l'exploitation d'installations ou à des accidents. Ces services visent à éliminer ou limiter une contamination existante du sol, de l'eau ou de l'air et doivent être effectués sur site.

39.00.1 Dépollution et nettoyage

39.00.11 Dépollution et nettoyage des sols et eaux souterraines

CC : - dépollution et nettoyage des sols et eaux souterraines sur site contaminé

CA : - travaux de déminage

39.00.12 Dépollution et nettoyage des eaux de surface

CC : - dépollution et nettoyage des eaux de surface sur site contaminé

CA : - services de lutte contre les marées noires dans les eaux de surface, les océans ou les mers, y compris les mers côtières

39.00.13 Dépollution et nettoyage de l'air

CC : - dépollution et nettoyage de l'air sur site contaminé

39.00.14 Dépollution des bâtiments

CC : - dépollution et nettoyage de bâtiments contaminés par l'enlèvement, la destruction, le confinement ou la réduction des polluants tels que l'amiante, le plomb, le radon, etc.

39.00.2 Autres services de dépollution et de contrôle spécialisé de la pollution

39.00.21 Confinement, contrôle et suivi de la dépollution de sites et autres services de dépollution de sites

CC : - services impliqués dans la prévention de l'apparition d'une nouvelle contamination ou de sa propagation sur le site

- prévention du déplacement de contaminants non contrôlés hors du site
- surveillance du site afin de déterminer l'efficacité des activités de dépollution
- contrôle de l'accès au site contaminé
- autres services de dépollution de sites n.c.a.

39.00.22 Autres services de dépollution

CC : - autres services de dépollution, tels que les services de réponse aux urgences environnementales

NC : - *protection phytosanitaire dans l'agriculture (01.61.10)*

- *balayage, arrosage des chaussées et autres services de voirie (81.29.12)*

39.00.23 Autres contrôles spécialisés de la pollution

CC : - autres contrôles spécialisés de la pollution, tels que le suivi, le contrôle et l'évaluation des dégâts pour les "pluies acides"

NC : - *services de conseil en environnement (74.90.13)*